

CAHIER DES CHARGES

«INFIRMIER EXPERTE CLINIQUE GENERALISTE»*

* *La dénomination des fonctions s'entend aussi bien au masculin qu'au féminin.*

1. **Rapports de subordination**

Désignation du poste : Infirmier expert clinique généraliste.

Organe supérieur : Infirmier chef et Infirmier responsable d'un espace de vie.

Subordonnés :

- Infirmiers
- Infirmiers assistants
- Assistantes en soins communautaires
- Aides soignants certifiés
- Aides soignants
- Stagiaires – apprentis

Suppléance : En cas d'indisponibilité, l'infirmier clinicien (IC) est remplacé par l'infirmier responsable d'unité de soins ou par l'infirmier chef.

2. **Mission**

- L'IC est responsable de fournir aux résidants les soins et les services requis en fonction de leur état de santé grâce à une démarche de soins méthodique, dynamique, individualisée, globale et interdisciplinaire qui tient compte des ressources disponibles. Les soins incluent une attitude aidante, respectueuse et conforme aux exigences légales et médico-éthiques.
- L'IC constitue la personne ressource pour les infirmiers, les aides-soignants, les stagiaires et les apprentis. Il est l'un des garants des actions menées pour soigner et aider la personne âgée à conserver un degré maximal d'autonomie sociale, physique et psychique. L'IC veille au respect des choix et des attentes conformément au concept de soins, d'accompagnement et d'animation.
- L'IC saisit les besoins du résidant depuis son admission jusqu'à son départ et il assure un bon suivi des prescriptions médicales. Il s'assure que des soins et des aides gérontologiques de qualité soient fournis dans le respect des règles éthiques et déontologiques. Il contribue au rayonnement, à l'image et à la réputation de l'établissement.
- L'IC participe activement à la formation et d'encadrement des équipes, des Résidants et de leur entourage.
- L'IC participe activement au développement de projets.

Code : DIR-REF-2.3-02	Auteur : DIR	Page: 1/8	Date de libération : 15 mars 2006
Révision : 0	Libération : DIR	Nom du fichier : Cahier des charges_infirmier	

- L'IC intègre les résultats de recherche dans la pratique clinique.

3. *Compétences requises*

3.1 *Compétences relationnelles*

- *Ecoute et communication*
Aptitude à entrer en relation avec autrui, à créer un climat de confiance. A percevoir les besoins et les attentes de son interlocuteur, à faire passer des messages clairs, à déceler les conflits et à les régler.
Capacité d'observation et d'analyse.
- *Relation avec le résidant, les familles et les intervenants externes*
Aptitude à écouter, parler avec et traiter les interlocuteurs avec tact, courtoisie et impartialité. Être positif, ouvert et disponible.
- *Travail en équipe*
Habilité à œuvrer au sein d'une équipe, à collaborer pour atteindre des objectifs communs. Disponibilité, volonté marquée d'allier ses efforts à ceux de ses collègues ou à d'autres personnes pour travailler à l'objectif commun. Savoir communiquer son savoir spécifique à l'ensemble de l'établissement. Être capable de faire des animations de groupe. Promouvoir le travail en réseau.
- *Expression*
Capacité à faire passer des messages oraux clairs et pertinents. Capacité à rédiger des notes, des rapports et d'autres documents de manière claire, concise et concrète.

3.2 *Compétences conceptuelles*

- *Planification et organisation*
Habilité à établir des prévisions, à définir des priorités, à fixer des objectifs en identifiant les moyens qui sont nécessaires pour les atteindre. Aptitude à répartir les ressources disponibles et à les coordonner en fonction des objectifs visés.

3.3 *Compétences personnelles*

- *Auto-évaluation et développement personnel*
Aptitude à analyser objectivement son comportement, ses actions. Aptitude à identifier ses lacunes, à se remettre en question et à apprendre de ses erreurs.
Capacité à actualiser ses connaissances par l'actualisation systématique de son savoir.
- *Discrétion et loyauté envers l'institution*

Capacité de stricte retenue sur les aspects confidentiels afin de respecter les personnes et la mission de l'institution.

Code : DIR-REF-2.3-02	Auteur : DIR	Page: 2/8	Date de libération : 15 mars 2006
Révision : 0	Libération : DIR	Nom du fichier : Cahier des charges_infirmier	

- *Organisation du travail, ponctualité*
Faculté d'organiser son activité de manière rationnelle, méthodique, fiable et efficace. Savoir planifier ses tâches, mettre les priorités, respecter les échéances, être ponctuel.
- *Contrôle des processus et de l'avancement*
Concevoir et exécuter des procédures visant à suivre et à contrôler la progression des processus. Savoir spécifiquement gérer les processus inhérents pour l'expertise clinique gériatrique.
- *Flexibilité et esprit d'ouverture*
Aptitude à s'adapter aux circonstances et à maintenir un rendement efficace dans des situations différentes ou ambiguës.
- *Autonomie, indépendance*
Capacité à travailler de manière indépendante et responsable, à réaliser ses tâches avec un minimum de supervision et de contrôle, à avoir conscience des limites de ses compétences. Capacité à agir en se basant sur ses propres convictions plutôt que de chercher à faire plaisir. Aller rechercher les nouvelles techniques mises en œuvre afin d'améliorer la qualité de prise en soins de l'établissement. Faire preuve d'autonomie dans son travail.
- *Maîtrise de soi et gestion du stress*
Aptitude à maintenir un intérêt et un effort constants pour produire les résultats attendus. Aptitude à faire face à des situations tendues

3.4 Compétences techniques

- *Connaissances professionnelles*
Disposer des connaissances et des compétences propres à l'exercice du métier d'IC, se tenir informé des nouveautés en actualisant ses connaissances.
- *Bureautique et informatique*
Habilité à utiliser les moyens mis à disposition, savoir se remettre à niveau.
- *Qualité des prestations*
Souci de la bien-facture dans la réalisation des activités. Constance dans le bon niveau d'exécution des activités.
- *Respect des normes*
Aptitude à produire un travail qui soit conforme aux règlements établis et qui permette d'atteindre les résultats recherchés. Travailler selon un référentiel, si possible, international.
- *Ethique*
Aptitude à démontrer un haut niveau de préoccupation par rapport à la qualité du service fourni au client et du respect des normes éthiques ou des valeurs en vigueur.

Code : DIR-REF-2.3-02	Auteur : DIR	Page: 3/8	Date de libération : 15 mars 2006
Révision : 0	Libération : DIR	Nom du fichier : Cahier des charges_infirmier	

4. Description de la fonction : responsabilités et tâches

4.1 Responsabilités principales

- Prodiger des soins (activités de la vie quotidienne et actes médicaux délégués) aux résidents conformément aux pratiques récentes du métier et en respectant la sécurité, l'efficacité, le confort et l'économie. Appliquer les règles éthiques qui régissent les activités de soins et d'accompagnement.
- Appliquer les règles éthiques qui régissent les activités de soins et d'accompagnement.
- Entretenir avec les résidents une relation respectueuse qui est basée sur l'empathie, assurer leur écoute et favoriser les relations avec les familles.
- Saisir les besoins des résidents, définir les actions à entreprendre et effectuer les évaluations requises.
- Participer à la définition des objectifs pour l'unité de soins et contribuer à leur réalisation.
- Participer avec l'infirmier responsable d'unité de soins à l'évaluation de la qualité des prestations de soins sur la base d'indicateurs pertinents.
- Promouvoir un encadrement des soins par :
 - L'éducation du thérapeutique du Résident grâce à un suivi systématique des problématiques pour prévenir les complications et favoriser l'autonomie et l'engagement du Résident dans sa gestion de la maladie.
 - L'encadrement des équipes de soins par la supervision de situations cliniques pour maintenir et développer la qualité des soins et prévenir l'épuisement professionnel.
 - La formation pour développer les compétences professionnelles des collaborateurs.
 - Le rôle de consultant institutionnel en faisant ressortir les problématiques, en proposant des stratégies, en induisant les changements nécessaires, et en effectuant les suivis.

Code : DIR-REF-2.3-02	Auteur : DIR	Page: 4/8	Date de libération : 15 mars 2006
Révision : 0	Libération : DIR	Nom du fichier : Cahier des charges_infirmier	

4.2 Responsabilités : équipe et hiérarchie (unité de soins et établissement)

- Suppléer l'Infirmier chef dans les aspects du suivi des Résidents et de la Qualité.
- Participer aux séances de l'unité et transmettre aux autres unités les nouvelles techniques de soins de l'institution.
- Informer l'infirmier responsable d'unité de soins sur les problèmes existants dans l'unité ou avec les autres unités.
- Analyser les situations, établir l'état des lieux dans l'unité et soumettre des projets d'amélioration.

4.3 Organisation et planification

- Participer au suivi des projets internes à l'établissement.
- Participer au développement des méthodes de travail adéquates et efficaces issues de la démarche qualité.
- Soutenir l'infirmier responsable d'unité de soins dans le processus de transmission d'informations aux équipes.
- Veiller à l'efficacité et à l'adéquation des activités réalisées.
- Veiller à la bonne marche de l'unité et assurer une écoute de ses collègues.
- Collaborer avec les autres unités et avec le service de veille.
- Collaborer avec l'infirmier responsable d'unité de soins pour la résolution des problèmes d'interfaces.
- Veiller à l'application et à l'adéquation du concept d'hygiène et de sécurité.
- Former et superviser les collaborateurs aux nouvelles techniques de soin selon sa spécialité.

4.4 Ressources humaines

- Soutenir l'infirmier responsable d'unité de soins pour motiver le personnel.
- S'informer des changements liés au personnel afin d'anticiper les formations nécessaires.
- Identifier les besoins en formation.
- Participer à l'évaluation du personnel.
- Etre un vecteur de la formation pour l'institution selon son domaine de compétences.

Code : DIR-REF-2.3-02	Auteur : DIR	Page: 5/8	Date de libération : 15 mars 2006
Révision : 0	Libération : DIR	Nom du fichier : Cahier des charges_infirmier	

4.5 Locaux, infrastructure et matériel

- Effectuer les commandes selon les consignes données par l'infirmier responsable d'unité de soins et assurer la réception du matériel conformément aux directives énoncées dans le processus d'achat selon le type de matériel à utiliser selon la spécialité.
- Evaluer l'état des installations et des moyens auxiliaires. Veiller au bon fonctionnement du matériel, des équipements et des outils de travail.
- Veiller à la disponibilité du matériel, des moyens auxiliaires et des équipements dans l'unité.
- Participer à la gestion du stock de médicaments (disponibilité, adéquation, etc.) requis pour le fonctionnement et gérer l'utilisation des stupéfiants dans l'unité.

4.6 Relations avec les résidents et les familles

- Veiller au respect et au bien-être des résidents de l'unité.
- Etablir une écoute régulière des résidents de l'unité.
- Participer au processus d'accueil et régler les activités qui en découlent pour l'unité.
- Assurer la mise à jour du dossier de soins des Résidents de l'unité selon les directives en vigueur.
- Collaborer lors de l'examen des plaintes des Résidents et participer à l'apport de réponses adéquates.
- Participer aux évaluations du degré de dépendance des résidents effectuées par l'infirmier responsable d'unité de soins.
- Soutenir et conseiller les Résidents sur leur séjour avec des conseils spécifiques
- Identifier des manifestations de crises vécues par les résidents, à la mise en œuvre d'actions de soutien moral et relationnel.

4.7 Collaboration avec les intervenants externes

- Préparer les visites médicales.
- Collaborer avec les médecins traitants intervenant dans l'établissement.
- Effectuer le suivi avec le médecin conseil.

Code : DIR-REF-2.3-02	Auteur : DIR	Page: 6/8	Date de libération : 15 mars 2006
Révision : 0	Libération : DIR	Nom du fichier : Cahier des charges_infirmier	

5. *Critères de performance*

Les critères suivants sont utilisés pour l'évaluation des prestations de l'infirmier:

- *Métier*
Formation continue et utilisation de méthodes de travail efficaces.
- *Organiser*
Moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, coordination efficace des activités, suivi des activités, respect des délais, gérer les imprévus.
- *Ecouter et communiquer*
Moyens mis en œuvre pour développer une écoute du personnel, pour favoriser l'échange entre les unités et pour renforcer l'ouverture et la transparence du service. Savoir collaborer avec le réseau interne et externe.
- *Animer et motiver son équipe*
Impliquer les collaborateurs, travailler en équipe, favoriser une gestion participative, informer les collaborateurs des nouvelles techniques de soins.

6. *Perfectionnement*

- Maintenir et développer ses connaissances et ses compétences professionnelles par le biais de la formation permanente.
- Participer aux programmes de formation continue organisés par l'établissement.
- Veiller au transfert du savoir au sein de l'unité.
- Favoriser les échanges d'expériences avec le réseau.

7. *Secret professionnel et comportement*

- Respecter le secret professionnel pendant et après les rapports de service et se conformer au règlement interne, aux directives émises par les organes statutaires. Il en donne l'exemple à ses subordonnés.
- Créer et maintenir un climat de travail serein qui favorise le dialogue et la concertation.
- Adopter une attitude discrète envers autrui.
- N'accepte pas de cadeaux ni d'avantages financiers de la part des fournisseurs à part les cadeaux traditionnels de fin d'année.

Code : DIR-REF-2.3-02	Auteur : DIR	Page: 7/8	Date de libération : 15 mars 2006
Révision : 0	Libération : DIR	Nom du fichier : Cahier des charges_infirmier	

8. Signature

Le présent cahier des charges pourra être complété, élargi ou modifié en tout temps par une entente entre les parties.

Madamedéclare avoir pris connaissance et accepter le présent cahier des charges. En outre, il s'interdit de copier ou de transmettre ce document à des tiers.

Date :

Signature :

Code : DIR-REF-2.3-02	Auteur : DIR	Page: 8/8	Date de libération : 15 mars 2006
Révision : 0	Libération : DIR	Nom du fichier : Cahier des charges_infirmier	